

## Organisation des épreuves cantonales par canton (année scolaire 2022-2023) Neuchâtel

| Année          | Disciplines évaluées   | Visée de l'épreuve, <i>appellation</i> et conception  | Objectifs de l'épreuve   | Modalités de passation  | Diffusion et prise en compte des résultats                                 |  |  |
|----------------|--|---|--|---|--|--|--|
| 3 <sup>e</sup> | La discipline (une par année) sur laquelle portent les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.<br>En 2022-2023 : capacités transversales. | <p><i>Épreuve à visée sommative.</i><br/><i>Épreuve de référence</i> s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative critériée.</p> <p>Elle est réalisée par une commission d'enseignant.es mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par une inspectrice ou un inspecteur de ce service.</p> | Ces épreuves contribuent, entre autres moyens, à mesurer l'acquisition de connaissances et de compétences. Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER). | L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelques 100 élèves. Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai. Elles comportent un volet informatique (items réalisés sur ordinateur).   | Aux élèves et à leurs RL : résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. |  |  |
| 4 <sup>e</sup> |  |   |  |   | Aux enseignant.es : un bref rapport de commentaires sur les résultats.     |  |  |
| 5 <sup>e</sup> |  |   |  | Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives. Ces épreuves sont obligatoires. Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année. | Les résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve.                        | Aux enseignant.es : un bref rapport de commentaires sur les résultats. |  |
| 6 <sup>e</sup> |  |   |  |   |  |  | Les résultats sont introduits dans le classeur de l'élève. |
| 7 <sup>e</sup> |  |   |  |   |  |  |  |

RL : représentantes légal(e)s et représentants légal(x)

En 2021-2022, était prévue l'évaluation des capacités transversales. Suite aux nombreuses absences du premier semestre en raison de l'évolution de la crise sanitaire, le Service de l'enseignement de l'école obligatoire a décidé d'annuler les épreuves de référence et de les rapporter à l'année 2022-2023.